

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE LYON
POLE SOCIAL
Contentieux des élections professionnelles
67 rue Servient - CS 73 816
69433 LYON Cedex 03

Pour joindre le greffe:

Tél. : 04.72.60.76.83
Courriel : pole-social03.tj-lyon@justice.fr

N° RG 23/00235 - N° Portalis
DB2H-W-B7H-XUDA
Date de la demande : 08/02/2023

Syndicat GILETS JAUNES
5, esplanade Compans Caffarelli
Batiment A
31071 TOULOUSE CEDEX 7

Par LS

Objet de la requête : *Demande relative à l'organisation des élections des institutions représentatives du personnel dans l'entreprise*

Demandeur : Société ADECCO

Défendeurs : Syndicat COMMERCE INDÉPENDANT DÉMOCRATIQUE
Syndicat GILETS JAUNES
Syndicat DÉMOCRATIQUE COMMERCE

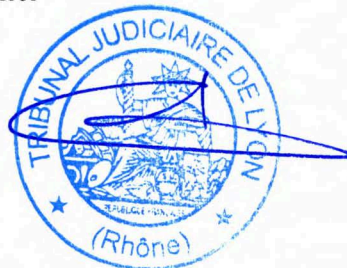
**Bulletin de Renvoi
Pour Plaidoirie**

Vous êtes informé que l'affaire rappelée ci-dessus a été renvoyée à l'audience du :

**13 Mars 2023
à 09 H 00
en Salle G**

Le cas échéant, il vous appartient de prévenir votre conseil des date et heure d'audience indiquées ci-dessus.

Fait à LYON, le 21 Février 2023
Le greffier



Tribunal judiciaire de Nanterre -
Tribunal de proximité de Puteaux
131, rue de la République
92801 PUTEAUX CEDEX
☎ : 01.46.93.08.00
Fax : 01.47.73.08.26

CONTENTIEUX DES ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

Convocation des parties intéressées par simple avertissement 3 jours à l'avance.

Références RG n°11-23-000586

L'UNION DES SYNDICATS GILETS JAUNES
Prise en la personne de son représentant légal.
5 Esplanade Compans Caffarelli
Bât. A - CS 57130
31071 TOULOUSE CEDEX 7

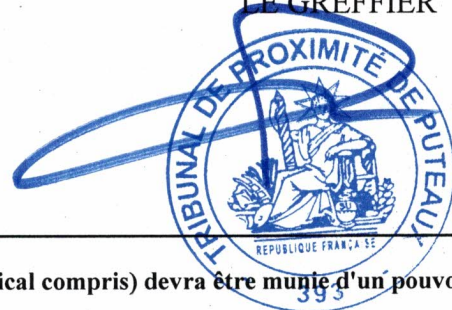
J'ai l'honneur de vous inviter à comparaître devant ce tribunal :

Le Lundi 05 Juin 2023 à 09h30
Salle 1

pour présenter vos observations sur le litige enregistré le 14 avril 2023, à la demande de la société MANPOWER FRANCE (SAS), prise en la personne de son Président, monsieur Alain ROUMILHAC, dont copie de la requête est annexée à la présente convocation (1).

Fait au Tribunal de proximité, le 19 avril 2023

LE GREFFIER



Toute personne se présentant au nom d'un syndicat (délégué syndical compris) devra être munie d'un pouvoir de ce syndicat pour le représenter valablement.

Pour les personnes munies d'un pouvoir de représenter un syndicat ou une des personnes convoquées, veuillez vous présenter le jour de l'audience avec votre pouvoir ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité.

CODE DU TRAVAIL

R 433-4: Comités d'entreprise
L 435-6 et R 433.4 et R 435-1: Comité central
L 423-15 et R 423.3: Délégués personnel
L 412-15 et R 412-4: Délégués syndicaux
L 433-3 et R 433-4: Dispositif de contrôle
L 433-9 et R 433-4: Accord préélectoral
L 439-3 et R 433-4 et R 439-2: Comités de groupe

(1) **PIÈCE JOINTE**: copie de la déclaration écrite ou copie de la déclaration orale enregistrée par le greffe à l'occasion de l'établissement du procès-verbal de saisine de la juridiction.